
Le service civique crée-t-il un nouveau cadre de travail dans le secteur associatif français ?

*Florence IHADDADÈNE,
Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES),
Université Paris Ouest*

Résumé :

Le service civique est présenté, depuis sa création en 2010, comme un nouveau statut d'engagement dans le secteur non lucratif. Inscrit dans une histoire longue de dispositifs à destination des 16 à 25 ans, il apparaît moins comme un nouveau type de contrat que comme l'indicateur d'une réelle transformation des politiques de prise en charge de la jeunesse. Dans sa mise en œuvre même, les acteurs du dispositif peinent à inventer un nouveau cadre de travail.

Mots-clés : secteur associatif, politiques publiques de la jeunesse, volontariat, employabilité.

Abstract:

In 2010, the French service civique was established to provide non-profit organizations with a new status for hiring. Since then, it triggered significant transformations throughout history of youth policies and not only a new kind of hiring contract. Indeed, actors seem hardly able to create a new working organization as they are implementing it.

Keywords : non-profit organizations, public youth policies, volunteering, employability.

Introduction : Le service civique, dispositif phare des politiques publiques françaises en matière de jeunesse

Depuis sa création en mars 2010, le service civique français est au cœur des politiques d'insertion à destination de la jeunesse. Sa constante montée en puissance montre l'enthousiasme des différents acteurs de la vie associative française et de la prise en charge de la jeunesse. Par ailleurs, plusieurs ministères ont investi cet outil contribuant ainsi à son développement et le président de la République François Hollande, y fait fréquemment référence comme l'un de ses engagements forts¹. Présenté comme une nouvelle forme de l'engagement citoyen, il s'inscrit en réalité dans une histoire longue de la mise au travail des « jeunes » dans le secteur associatif, dans la lignée de dispositifs proches, situé au croisement de politiques de la jeunesse et de l'emploi, héritage tout autant de la conscription que de

¹ Ce fut le cas lors de sa conférence de presse du 18 septembre 2014, où il rappelait sa volonté de « l'élargir autant que possible ». Les événements à Charlie Hebdo en janvier 2015 furent l'occasion d'augmenter les objectifs. François Hollande s'engageait alors à en faire un dispositif « universel », c'est-à-dire accessible à tous ceux qui en feraient la demande.

l'objection de conscience et inspiré de programmes américains comme AmeriCorps².

Alors qu'il devait s'inscrire dans une politique globale de la jeunesse, proposée notamment par la Commission de concertation pour une politique de la jeunesse en 2009, le service civique est le principal dispositif à destination des « jeunes » sur lequel se concentrent la communication et les moyens des ministères impliqués. De nombreuses associations lui reprochent de « cannibaliser » les budgets du programme Jeunesse et Vie associative, comme s'en fait la porte-parole et la sénatrice Claudine Lepage dans une intervention au Sénat datant de décembre 2010³.

Si le volontariat existait déjà dans le monde associatif, le service civique, créé en 2010, vise à le généraliser. Ce nouveau contrat, inscrit au Code du service national, s'adresse à des individus de 16 à 25 ans, femmes et hommes, qui s'engagent pour une durée de 6 à 12 mois, au sein d'une structure à but non lucratif (associations, mais aussi collectivités locales, établissements d'enseignement, et bientôt, probablement, fondations d'entreprises⁴). Avec un objectif de 100 000 « engagés en service civique » en 2014 (au 25 juin 2013, ils étaient près de 46 000 à être passés par le dispositif), ce statut permet le recours à un nouveau type de ressources humaines pour ces structures. Le volontariat se différencie du bénévolat par une indemnisation de l'engagement (environ 570 € par mois, pris en charge en quasi-totalité par l'Etat), par une contractualisation des horaires (autour de 24 heures par semaine), ainsi que par l'ouverture de certains droits sociaux (cotisations pour les annuités à la retraite, sécurité sociale, mais pas de couverture chômage). Il est supposé se distinguer du salariat par l'absence de subordination à une hiérarchie et la non-obligation de résultats. Sur le terrain, pourtant, les frontières entre ces deux statuts semblent difficiles à définir et de nombreux acteurs du monde associatif ou syndical ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les dangers de cette confusion : indemnité plutôt que salaire, formation « civique et citoyenne » plutôt que formation professionnelle. Sans en faire des employés, le service civique introduit des

² Programme mis en vigueur par le National and Community Service Trust Act of 1993, soutenu par Bill Clinton

³ Intervention au Sénat, décembre 2010, Claudine Lepage : « La montée en puissance financière du dispositif, avec la progression spectaculaire à + 143% des crédits dévolus à la sous-action service civique est bienvenue. Mais le service civique ne doit pas « cannibaliser » le budget du programme Jeunesse et Vie associative. En effet, à périmètre constant, ce programme subit une baisse de plus de 20%. »

⁴ La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire les inclut effectivement dans les structures dites d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui pourrait, à terme, être le cadre d'accueil des volontaires en service civique.

travailleurs – c’est du moins ainsi que se définissent bon nombre de volontaires [Simonet, 2010]. Le volontariat apparaît, par certains aspects, comme un sous-salariat, dans un secteur dont les statuts « traditionnels » apparaissent déjà difficiles à délimiter et qui connaît une précarité importante [Hély, 2009]. Le service civique est-il facteur d’un nouveau statut de l’emploi dans le secteur associatif ou, au contraire, ne fait-il que reproduire des situations qui lui ont préexisté ? Pour mieux saisir ce que transforme le service civique dans le travail associatif, il nous faut le comparer aux statuts proches dont il est l’héritage et mettre en évidence les transformations de la prise en charge de la jeunesse en France. Il nous sera ensuite possible d’interroger, en pratique, l’instauration de ces « nouveaux cadres de travail ».

Méthodologie d'enquête :

Cet article s'inscrit dans un travail de thèse débuté en 2013, réalisé en CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), au sein d'une importante fédération d'associations, l'une des plus importantes structures d'accueil de volontaires en France. Cette enquête s'appuie sur des données de différents types :

- Une base de données, réalisée par l'association, recueillant les contacts des volontaires, leurs thème(s) de mission(s), et quelques données sociodémographiques (âge, niveau de diplôme, lieu de résidence...)
- Les archives de la structure qui permettent une comparaison des profils des volontaires avec les statuts précédents.
- Trois questionnaires de suivi de cohorte, envoyés à 1050 volontaires (au début, à la fin, et un an après leur mission). Le troisième questionnaire étant en cours de passation, on ne trouvera ici que les résultats des deux premiers.
- Quatre monographies analysant les usages du service civique sur des territoires différents : un département rural, un département de banlieue parisienne, une région post industrielle et, enfin, un DOM-TOM. Ces monographies ont été l'occasion d'entretiens avec des volontaires (une soixantaine en tout), des tuteurs, des responsables de structures, des acteurs des politiques publiques locales ou départementales ou d'autres structures associatives.
- Enfin, la posture de salariée du siège national de l'association a rendu possible l'observation de nombreuses réunions inter-associatives, des plateformes et comités créés pour évaluer le dispositif, des formations des acteurs locaux de la structure, de formations de tuteurs et de volontaires notamment. La vie quotidienne dans la structure a favorisé l'accès aux données et permis d'affiner, voire de développer, certaines questions de recherche.

1. Une transformation des instances chargées de la jeunesse

Lors d'une conférence à l'Ecole Normale Supérieure en mai 2010, Martin Hirsch, alors haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et à la **jeunesse, qui a porté le projet de loi sur le service civique**, évoque l'histoire du service civique, héritage, selon lui, tout autant du service militaire que de l'objection de conscience et du lobbying réalisé par l'association Unis-Cité pour faire entrer dans le débat public le volontariat à l'américaine (AmeriCorps, PeaceCorps, etc.).

Le service civique n'est pas le premier contrat de volontariat créé en France depuis la suspension du service militaire obligatoire. Pour autant l'ampleur de son développement est incomparable à celui des dispositifs qui l'ont précédé. (Le précédent statut de « service civil volontaire » n'a concerné que 2 500 jeunes à 3 000 jeunes entre 2006 et 2008, alors que l'objectif visé était de 50 000⁵.) Son succès s'explique en partie par le contexte dans lequel il a été mis en place, à la croisée d'intérêts politiques différents. En effet, le service civique est présenté comme une réponse aux multiples enjeux de la question sociale « jeune » [Nicole-Drancourt, 2000] : chômage, oisiveté, délinquance, manque d'intégration sociale, décrochage scolaire, etc. La question « jeune » est ici traitée par le prisme du contrôle social. Nous verrons que, plus qu'une innovation en matière de cadres de travail, ces évolutions montrent une modification des prises en charge de la jeunesse, et de sa mise au travail.

1. 1. Du service militaire obligatoire aux contrats de volontariats

Déjà en 1996, à la suspension du service militaire, Jacques Chirac, président de la République, abordait l'idée de conserver un service civil permettant la mixité sociale que promettait la conscription⁶. C'est effectivement en son sein que se sont développés les premiers « services civils ». En 1965 est créée la « coopération » qui relève de l'obligation militaire. Les appelés de ce service sont principalement affectés dans des entreprises privées (banques et sociétés commerciales) mais également à la gendarmerie (dès 1971), puis à la police (à partir de 1986). Ces formes sont critiquées mais certains y voient des intérêts pour l'Etat, comme « le moyen

⁵ Rapport de l'Agence pour le Volontariat Etudiant, 26 août 2008.

⁶ Cf. L'annonce par Jacques Chirac de la Professionnalisation des Armées, Journal Télévisé du 22 février 1996, archive par l'Institut National de l'Audiovisuel et la loi du 28 octobre 1997

d'éviter de créer des emplois publics indispensables pour la couverture des besoins sociaux. »⁷ En 1993, les formes civiles légales du service militaire représentent ainsi près de 8% des incorporés [Auvray, 1998 :238]. Ainsi, quand Jacques Chirac annonce sa volonté de professionnaliser les armées, en 1996, il propose que soit prolongée la possibilité de s'engager « au service de la société civile » pour les « jeunes », qui précéderait leur arrivée sur le marché du travail et ne concernerait que des volontaires (hommes et femmes). Le service militaire, alors, apparaissait inégalitaire⁸. Facilement évité par ceux qui pouvaient se dérober, il ne s'adressait qu'aux hommes (et c'est sans doute une transformation majeure de l'insertion professionnelle différenciée sexuellement qu'il faut lire dans ces changements de statuts⁹).

Si le service civil est largement inspiré des obligations militaires (en témoigne son inscription au code du service national), il est également l'héritage du refus de prendre les armes. L'objection de conscience, tolérée à partir de 1963 et facilitée à partir de 1983, était déjà réalisée dans le secteur associatif, ou du moins, de l'intérêt général (à son début, une partie du service devait être réalisée à l'Office national des forêts). La loi Joxe de 1983 rend possible l'obtention du statut d'objecteur sans nécessaire justification et supprime l'interdiction de propagande jusqu'alors en vigueur. Les objecteurs rejoignent alors massivement des associations, qui entament une période de forte croissance de la salarisation [Hély, 2009].

En parallèle, l'association Unis-Cité, née de la rencontre de trois étudiantes de l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) avec une étudiante de Yale, est créée en 1994 pour « tester l'intérêt de développer en France le concept de Service civique tel que créé par l'association américaine City Year, qui avait servi de modèle au président Clinton pour lancer en 1993 AmeriCorps, le Service civique américain. »¹⁰ Largement inspiré par les programmes américains de lutte contre le chômage des jeunes, il participe, selon Maud Simonet, d'un « transfert culturel » en matière de politiques de mise au travail [Simonet, 2008].

⁷ Avice E, « Le soldat-citoyen », Le Monde, 3 juillet 1980. Cité par Auvray, 2008, p.238

⁸ En 1989, Jacques Boyon, après avoir quitté ses fonctions de secrétaire d'Etat à la défense, déclarait : « Le service national n'est plus égalitaire. On essaie de démontrer qu'il est égalitaire. J'ai moi-même essayé de le démontrer pendant deux ans. Je dois dire que je n'étais pas convaincu de ce que je disais moi-même. »

⁹ Effectivement, si le service militaire et l'objection de conscience ne s'adressaient qu'à des hommes, le service civique accueille 60% de femmes. Cette féminisation apparaît être un élément important, puisqu'il était fréquemment attribué un enjeu de socialisation sexuée (notamment de virilisation) au service militaire, que ne prétend pas prendre en charge le service civique. Cependant, étant donné la place des femmes dans l'économie sociale et solidaire (69,5% des salariés sont des femmes), dans un emploi souvent précaire et morcelé [Cottin-Marx, 2011], le service civique peut être vecteur (ou du moins reflet) d'une insertion professionnelle genrée dans ce secteur.

¹⁰ Statuts de l'Association Unis-Cité.

L'association promeut un service civique volontaire dont elle parvient, par un lobbying fort, à faire un objet de débat public. Ainsi, en 2000, la loi crée un statut de volontariat civil, cadre à plusieurs types d'engagements, notamment le Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité¹¹.

Si ces formes de « services civils » apparaissent différentes et semblent faire appel à des cadres de références divers, les volontaires regroupés sous des statuts divers effectuent la plupart du temps le même type de tâches. Ainsi, lors des entretiens réalisés sur le terrain, les objecteurs de conscience, les coopérants et les volontaires associatifs ont eu en charge des missions d'animation (ce fut aussi souvent le cas des emplois-jeunes), d'accompagnement de publics en difficultés ou encore de communication pour la structure. Les missions de « sensibilisation » que l'on retrouve dans ces programmes sont encore nombreuses. Si ce n'est par le type de contrat, c'est donc probablement par l'activité qu'il faut lire les points communs entre ces différents statuts.

1.2. Une réponse à la nouvelle « question sociale jeune ».

En parallèle de ces différents statuts, le traitement de la jeunesse se transforme. Le début des années 2000 voit émerger la « nouvelle question jeune », dans un contexte d'augmentation des discours publics sur la « précarité » et les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les jeunes. La croissance du « chômage des moins de 25 ans », pourtant discutable¹², inquiète. Les sociologues notent une transformation des parcours des jeunes adultes qui s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail, poursuivent leurs études ou, au contraire, décrochent du système scolaire de plus en plus tôt [Baudelot et Establet, 2000]. Parallèlement aux revendications de l'Union Nationale des Etudiants Français (principal syndicat étudiant), quant à la reconnaissance d'un statut étudiant financé, le collectif

¹¹ Loi n°2000-242 du 14 mars 2000.

¹² Déjà en 1999, Bernard Friot évoque le « grossier » mensonge du chômage des jeunes, qui « consiste à tirer d'un chiffre exact (le taux de chômage des actifs de 15 à 24 ans est de 25%) une proposition fautive (un jeune sur quatre est au chômage) : les actifs ne constituant que 30% de cette tranche d'âge le chômage ne concerne que le quart de 30% des jeunes, soit les 7 à 8% observés dans le reste de la population. » cf. Friot, B. (1999) Et la cotisation sociale créera l'emploi. Ed. La Dispute. De la même façon, Chantal Nicole-Drancourt, dans son analyse de la situation des jeunes dans la société présalariale met en évidence l'ancienneté de leur marginalisation face au « marché du travail ». Ce phénomène n'aurait donc rien de conjoncturel. Cf. Nicole-Drancourt C. (2000) op.cit.

Génération Précaire se crée et milite pour un cadre plus sécurisant pour les stagiaires¹³.

Les discours sur l'inactivité des 16-25 ans vont trouver un écho dans la question sécuritaire, devenue, elle aussi, une question de jeunesse. Ainsi, les « émeutes de banlieues » de novembre 2005 relancent l'idée que les jeunes peuvent se révéler une « force dangereuse » et qu'il est nécessaire de les « occuper » [Castel, 1999]. Un an plus tard, en 2006, la lutte contre le Contrat Premier Embauche (CPE) et l'abandon du projet de loi, mettent à nouveau au premier plan la précarisation croissante du travail des jeunes, et plus spécifiquement celle des étudiants. Les « débordements » médiatisés des manifestations alimentent les discours sur l'insécurité, et complètent, notamment, les déclarations du Ministre de l'intérieur alors en exercice, Nicolas Sarkozy, quant à la délinquance en « banlieue ». Le début de la campagne présidentielle, qui oppose Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, axée en grande partie sur la question sécuritaire et sur la déroute des jeunes des « cités », augmente l'impact des débats précédents.

En toile de fond des enjeux de chômage ou d'insécurité, le contexte associatif aussi a concouru à la mise en place (et au succès) du service civique. En effet, le secteur a connu une salarisation rapide rendant possible l'émergence de réelles « entreprises associatives » [Hély, 2011] et augmentant ses besoins en main-d'œuvre. Ses relations aux financeurs publics ont changé rendant de plus en plus systématique la mise en concurrence par appels d'offres au détriment de la subvention publique et mettant en difficulté des associations peu armées face à ce type de démarche [Tchernonog, 2012]. Le service civique est présenté dans un contexte de crise « du lien social » comme un contrat d'insertion sociale, à destination de « jeunes inoccupés et inactifs ». Mais il répond aussi à un besoin de main-d'œuvre dans un secteur de plus en plus salarié, qui voit ses missions augmenter et ses financements diminuer [Hély, 2009].

Finalement, en 2010, la conjoncture politique et sociale et la nomination de Martin Hirsch (issu du monde associatif et fils de haut-fonctionnaire) au haut-commissaire à la jeunesse, rend possible la création du service civique. Depuis la promulgation de la loi, les objectifs enflent, les ministères sont de plus en plus nombreux à contribuer au dispositif, et les candidats sont au rendez-vous. Fin 2013, on estimait à 60 000 le nombre d'individus passés par le dispositif.

¹³ Sur ce sujet, lire Casta A, 2015, « Le premier projet d'allocation d'études de l'UNEF » in Casta, A., Porte, E. (dir.), L'autonomie en mouvements: revendications syndicales et mobilisations étudiantes. Paris, Syllepse, Collection Germe.

1.3. De l'instruction militaire à la vie associative : une transformation de la prise en charge de la jeunesse

Du service militaire obligatoire au service civique volontaire, ce sont les instances en charge de la jeunesse qui ont changé. La formation des citoyens est passée de l'instruction militaire à la vie associative. C'est désormais le secteur associatif qui a la charge d'« activer la jeunesse »¹⁴. Si les formes de mise à l'emploi des arrivants sur le marché du travail ont finalement peu évolué, les représentations de la citoyenneté sociale des jeunes ont changé. De « servir la patrie » à « s'engager pour la société », les attentes envers les jeunes ne sont plus tout à fait les mêmes. Les discours sur l'inactivité des jeunes rejoignent les rhétoriques de l'assistanat et de la baisse du lien social, entraînant, pour les 18-25 ans, une injonction à l'engagement « utile » socialement.

Cette importante transformation de la légitimité des actions citoyennes doit être mise en parallèle avec la modification des instances chargées de leur insertion professionnelle. Constater l'évolution des politiques publiques en matière d'insertion professionnelle de la jeunesse donne à voir une transformation plus générale de l'emploi. Dans le cas des dispositifs évoqués ici, les changements de ministères de tutelle sont intéressants : la prise en charge de l'insertion des jeunes est passée des prérogatives du ministère des Armées au ministère de l'Agriculture pour finalement être confiée aux Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales, avant que le service civique ne soit délégué en partie au ministère ou secrétariat d'Etat à la Vie Associative et à un groupement d'intérêt public, créé et présidé par Martin Hirsch (l'Agence du Service Civique).

La transformation du traitement de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se lit dans les transferts de compétences entre différentes instances : de l'instruction militaire, contrainte, au service civique, volontaire, c'est la perception du travail des jeunes qui a changé. L'insertion sur le marché du travail n'est plus automatique et rapide comme elle a pu l'être à d'autres époques. Dans le service civique, elle semble dépendre du « mérite » et des « efforts » consentis par les jeunes. Pour preuve, les propos de Martin Hirsch, dans le journal Les Echos,

¹⁴ Pour aller plus loin sur le « paradigme de l'activation » : Castel R. et Duvoux N. (2013) ; *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, coll. La vie des idées.

en 2011 : « Faire un service civique de qualité augmente la probabilité de s'insérer dans le monde du travail et beaucoup de jeunes, sensibles à la notion d'effort, préfèrent effectuer leur service civique que de passer une année, parfois une année de plus, au chômage.¹⁵». Et c'est la charge du secteur associatif, créateur de lien social et délégataire de nombreuses missions sociétales pour l'Etat, que d'encourager l'engagement associatif des jeunes.

2. Une difficulté concrète à inventer de nouveaux cadres de travail

Depuis sa création, les associations et personnalités qui l'ont promu cherchent à inscrire le service civique dans un nouveau cadre pour éviter, notamment, les critiques qui évoquent un « sous-emploi » des jeunes. Sur le terrain, pourtant, quatre ans après son arrivée, il apparaît toujours difficile de se détacher du cadre classique du salariat. Les organismes chargés de la formation des volontaires ou des tuteurs évoquent fréquemment une « culture du volontariat » à construire. C'est par des indices concrets, rencontrés lors de l'enquête de terrain, que se lisent les difficultés à concevoir d'autres formes de travail et à inventer d'autres modèles.

2.1. Salaire, subordination, travail : Taisez ces mots que je ne saurais entendre...

Fin 2005, le collectif Génération Précaire manifeste, visages masqués, pour améliorer le statut des stagiaires. Quelques mois plus tard, au début de l'année 2006, les manifestations contre la création du Contrat Première Embauche (CPE) entraînent son annulation. La précarité des jeunes travailleurs est au cœur du bras de fer entre les syndicats étudiants et collectifs mobilisés et le gouvernement de Villepin. Les « émeutes » de 2005 ne sont pas loin et il n'est pas question d'une nouvelle mobilisation, en 2010, quand est créé le service civique. Les politiciens comme les représentants des associations veulent éviter qu'il ne soit confondu avec un dispositif de sous-emploi. Face aux premières critiques (par le syndicat ASSO et par certains sociologues [Simonet, 2010]), les acteurs du dispositif l'ont entouré d'un vocabulaire rappelant celui utilisé pour le bénévolat, préférant un champ lexical de l'engagement et de la gratuité à ceux évoquant le marché de l'emploi. Ce langage sera transmis aux volontaires et aux tuteurs

¹⁵ « Service civique : Martin Hirsch demande des crédits pour 10.000 contrats de plus » Les Echos, 7 mars 2011. Cf. http://www.lesechos.fr/07/03/2011/LesEchos/20884-016-ECH_service-civique---martin-hirsch-demande-des-credits-pour-10-000-contrats-de-plus.htm#u5dMDIbYOF7KLMDt.99

lors des différentes formations organisées par les réseaux associatifs ou les services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, il n'est pas question de « rémunération » mais « d'indemnisation ». Les volontaires ne sont pas « recrutés » mais « accueillis ». Ils ne sont pas « travailleurs » mais « engagés ».

Maud Simonet remarquait, en 2010, que les volontaires qui évoquaient leur « travail » ou leur « job » se corrigeaient fréquemment, en précisant qu'ils ne devaient pas utiliser ce langage-là. C'est aussi souvent le cas dans les entretiens réalisés sur mon terrain de recherche, même si le champ lexical de l'engagement et de « l'utilité sociale » semble mieux intégré que lors de l'enquête susnommée (réalisée peu de temps après la création de ce statut). Ce qui apparaît surtout, c'est la récurrence de termes langagiers ou d'expressions liées à ce que l'on pourrait considérer comme des « codes » du travail. Les volontaires, quels que soient leur niveau de diplôme ou leurs origines sociales, sont nombreux à expliquer, en entretien, qu'ils ont « appris à travailler », à « se lever le matin », à être rigoureux, et surtout à « être ponctuels ». La ponctualité était déjà évoquée largement par la commission à l'origine du dispositif, qui semblait la poser comme l'un des critères préalables à une insertion sociale. Pour les volontaires, le service civique semble souvent être une voie pour acquérir les « savoirs-être » nécessaires à une relation de « travail ». Il permet aussi d'éloigner, un peu, le moment d'entrer sur le marché de l'emploi. Par exemple, pour Camille, 22 ans, engagée pour la promotion de la lecture, le service civique permet de temporiser *« la peur de prendre un vrai travail, alors qu'on ne se sent pas réellement prêt »*.

Du côté des structures, et plus particulièrement des tuteurs, les entretiens semblent souvent révéler une forme de justification quant aux pratiques de travail (une culpabilité à participer à la précarisation des jeunes). Là où il est parfois flagrant que le volontaire effectue des tâches qui devraient incomber à un salarié, les tuteurs sont nombreux à utiliser le vocabulaire de l'engagement. Ainsi, Laurent, en club de handball, reprend sans cesse la parole, quand Vincenzo raconte sa mission : *« Oui, parce que c'est sûr qu'on dirait que c'est un entraîneur. Mais il a quelque chose en plus. Un truc. C'est que lui il est plus engagé. Il y a des entraîneurs, qui viendraient, ils feraient leurs trucs, ils partiraient. Lui, c'est pas pareil, il est engagé. »* Cette rhétorique de l'engagement, qui n'apparaît pas spontanée dans un club sportif, revient dans presque tous les discours de tuteurs ou de responsables d'associations rencontrés. Dans une maison d'accueil pour malades atteints de sclérose en plaque, le président et tuteur explique :

« On a beau savoir qu'ils bossent, qu'on aurait mieux fait d'engager des éducateurs ou au moins, eux, de les payer vraiment... On a beau savoir. On essaye quand même que ça leur serve. Que ça leur serve en termes d'engagement dans le monde qui les entoure ».

L'un des exemples récurrents de ce discours de justification, lié sans doute en partie à la position que j'occupe dans la structure¹⁶, réside dans le discours qui entoure le « projet d'avenir ». Les volontaires sont en effet invités à réfléchir, dans le cadre de leur volontariat, à la suite de leur parcours, qu'il soit professionnel (dans la majorité des cas), « militant » voire « personnel ». Les tuteurs sont alors chargés de les accompagner dans cette prospective. Les sièges des associations nationales insistent sur l'importance du soutien à la création d'un « projet d'avenir » et forment, pour ce faire, ceux qui encadrent les volontaires. Mais l'élaboration d'un « projet », supposant la construction linéaire d'un parcours professionnel et personnel n'est pas neutre idéologiquement. Cette conception de la « carrière » correspond en partie aux difficultés rencontrées par les jeunes pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Ainsi, il appartient aux jeunes de construire leur parcours, accompagnés, pour ce faire, par des adultes formés (mais non qualifiés pour). L'enjeu de la préparation de ce « projet d'avenir » est aussi à lier à la politique à l'origine du service civique : la commission de concertation pour une politique globale de la jeunesse visait également à résoudre les difficultés d'orientation des jeunes.

Parmi les volontaires rencontrés, un grand nombre expliquent qu'ils savaient déjà, en s'engageant dans le service civique, ce qu'ils feraient après. Pour beaucoup d'entre eux, le volontariat est un choix stratégique pour une insertion dans le secteur associatif. Pour d'autres, il compense une année redoublée à l'université (et donc beaucoup de temps libre) ou il permet d'attendre une échéance en fin d'année scolaire (concours, baccalauréat en candidat libre, recherche d'une alternance, parcours de formation à venir etc.). Ceux qui sortent du lycée et viennent d'obtenir leur baccalauréat considèrent cet accompagnement comme « utile » mais ils déplorent fréquemment le manque de temps qui y est dédié et l'absence de qualification de leur tuteur (qui les dirige souvent vers des structures d'orientation). Nombreux sont ceux qui auraient souhaité s'immerger dans d'autres structures pour des

¹⁶ En étant CIFRE au siège de la fédération, et en ayant l'obligation de me présenter comme telle, il arrive que certaines structures m'associent, de façon plus ou moins consciente et affichée, à une forme de contrôle. La « tête de réseau » est en effet chargée d'effectuer des contrôles sur le terrain et nombreux sont ceux qui m'ont accueillie, sur le terrain, avec une certaine méfiance. Pour exemple, lors d'un conseil d'administration d'un département étudié, le secrétaire général blague : « attention, nous avons une espionne parmi nous »

périodes courtes, ce qui apparaît difficile au niveau statutaire. Enfin, parmi les volontaires interrogés, il en est qui savaient ce qu'ils souhaitaient faire après leur service civique, mais qui se déclarent découragés des difficultés rencontrées (peu d'embauches, pas d'alternance pour une formation, manque d'expérience professionnelle pour un premier emploi notamment). Ceux-ci disent alors s'appuyer sur l'accompagnement au « projet d'avenir » pour reconstruire un parcours avec les conseils de leur tuteur, généralement tourné vers le secteur associatif.

Pour les structures, ce « projet d'avenir » est souvent un argument contre les critiques de sous-emploi. Les volontaires ne sont pas traités comme des « sous-salariés » puisqu'ils sont supposés n'avoir pas encore défini leur projet professionnel. De plus, ils sont accompagnés, dans cette démarche. Le volontariat est donc présenté comme une plus-value dans leur insertion plutôt que comme une forme de stage ou de première expérience professionnelle.

2.2. Une difficulté à sortir des logiques de l'employabilité

L'association étudiée est l'une des plus importantes en termes d'accueil de volontaires. Elle organise, à ce titre, un grand nombre de formations à destination des « tuteurs » ou « référents » qui seront les interlocuteurs des volontaires en service civique. En observant ces formations, on mesure les difficultés rencontrées par les acteurs associatifs pour sortir des logiques qui préexistaient à ce volontariat. Alors que les volontaires ne sont pas supposés être « recrutés » mais « accueillis », les salariés qui les reçoivent cherchent par exemple à renouveler leur mode de sélection, face à une demande forte. Ainsi, l'interdiction de choisir un volontaire au regard de ses compétences pose de grandes difficultés. Pour exemple, des associations en zone rurale peuvent demander à ce que le volontaire ait un permis de conduire : s'agit-il d'une compétence sélective ? De la même façon, des clubs de sport accueillent des jeunes qui maîtrisent le sport pratiqué. S'agit-il, là encore, d'une compétence attendue ? Dans beaucoup de structures, les candidats au service civique sont inscrits dans des formations proches du cœur de métier de l'association. C'est le cas particulièrement des centres sociaux, dans lesquels les « futurs » éducateurs spécialisés sont nombreux à postuler. Comment, dans ces contextes, ne pas prendre en compte leurs compétences ?

Cette ambiguïté n'est pas vécue que par les structures d'accueil. Le discours même des représentants de l'Agence du Service Civique (ASC), le groupement d'intérêt public chargé de

la mise en œuvre du dispositif, est ambivalent. Si « le service civique n'est pas un dispositif d'insertion dans l'emploi », comme l'assure le « rapport sur l'avenir du Service Civique » de François Chereque¹⁷, c'est pourtant cet indicateur que mesure l'enquête TNS Sofres / ASC, énonce que « 61% des anciens volontaires estiment par ailleurs que leur expérience de Service Civique les a aidés ou va les aider à trouver un emploi »¹⁸.

De la même façon, alors que les salariés qui accueillent ces volontaires sont invités à ne pas recevoir de CV, pour éviter une sélection spontanément faite sur le parcours du postulant, l'Agence du service civique, propose sur son site Internet la mise en relation de « candidats » au volontariat et de structures en recherche de volontaires (alors même que le service civique n'est pas supposé combler un besoin de la structure). Pour ce faire, l'agence invite les jeunes intéressés à se créer un profil, en remplissant un formulaire (comparable à un CV.) Au nom de l'accessibilité pour tous aux missions de volontariat, elle incite toutes les structures d'accueil agrémentées à publier en ligne leurs propositions de volontariat. Véritable agence de placement virtuelle, elle reproduit ainsi les plateformes de site Internet de mise en relation entre employeurs et candidats, ayant préalablement présenté leur parcours professionnel. Le moteur de recherche du site se rapproche par ailleurs tout à fait de celui qu'on trouve sur le site de mise en relation du Pôle Emploi (sur lequel on trouve, un grand nombre d'offres de « contrats civiques »). Depuis peu, Pôle Emploi accueille même des volontaires en son sein. L'injonction paradoxale ici est forte. Les responsables de structures associatives se doivent de ne pas accueillir un volontaire en fonction de son parcours mais se trouvent contraints d'étudier des candidatures par « profils » en proposant eux-mêmes des « fiches de poste ».

Plus généralement, on le sait notamment grâce aux travaux de Pierre Bourdieu sur la reproduction des inégalités sociales par l'école [Bourdieu, 1970], les salariés du secteur associatif ont tendance à recruter des jeunes qui leur paraissent « sympathiques », « dynamiques », « motivés ». Cette subjectivité à l'embauche, indéniable, participe sans doute à une reproduction des profils des acteurs du secteur associatif. Et effectivement, les questionnaires passés auprès de volontaires révèlent une certaine reproduction sociale. Si les enquêtes gouvernementales évoquent 21% de bénévoles dans une ou plusieurs associations

¹⁷ « Liberté, égalité, citoyenneté : un Service Civique pour tous. » Rapport sur l'avenir du Service Civique, remis par Monsieur François Chereque, président de l'Agence du Service Civique à Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Juillet 2014

¹⁸ « L'impact du Service Civique sur ceux qui l'ont fait », enquête TNS Sofres / ASC, mars 2013

parmi les 18-24 ans¹⁹, ils sont 54% parmi les 515 répondants au premier questionnaire (à l'entrée en mission). 5% déclarent même avoir été déjà salariés dans le secteur associatif.

Enfin, notons que de nombreux volontaires recherchent, en entrant dans le service civique, une insertion professionnelle (sans que cela ne soit incompatible avec une volonté d'engagement). Ainsi, à l'occasion de ce même questionnaire, 44% des interrogés répondent souhaiter « une première expérience professionnelle » et 25% vouloir « s'engager au service de la société » (plusieurs réponses possibles). Ils sont également 40% à déclarer qu'ils avaient « besoin d'une rémunération ». Sur la même population sondée un an après son service civique, 46% considèrent que le service civique les a aidés ou va les aider à trouver un emploi (31% à répondre « non ») et 40% déclarent que le service civique a confirmé leur projet professionnel.

Conclusion : Une nouveauté indéniable. Le service civique est vécu comme un sas nécessaire à l'insertion professionnelle dans le secteur associatif

Le service civique s'inscrit dans une histoire longue de dispositifs tantôt d'insertion professionnelle tantôt, de contrepartie sociale et de travail contraint. Les différents statuts qui l'ont précédé ont tous, à des degrés différents, mêlé discours sur l'engagement et injonction au travail. Le service civique n'échappe pas à cette ambiguïté. Tout au plus, entérine-t-il des processus qui étaient déjà entamés : le développement du discours sur l'assistantat met en évidence une transformation à l'œuvre dans la relation à l'Etat social et aux droits salariaux qu'il conviendrait d'analyser à long terme ? Le service civique valide la prise en charge nouvelle de la jeunesse, et de son « activation », par le secteur associatif. Mais sur le terrain, les acteurs peinent à inventer de nouvelles formes de recrutement et d'encadrement pour sortir des modèles traditionnels de l'emploi des jeunes. La forte montée en charge du dispositif entrainera, peut-être, la création d'un nouveau cadre de travail associatif, que les statuts précédents n'ont pas permis.

Il est cependant une transformation : le service civique tend à définir un « sas » quasi obligatoire pour s'insérer sur le marché du travail associatif. Dans les associations étudiées, c'est surtout le cas dans les secteurs culturels, sportifs et sociaux. Ainsi, alors que la lutte contre la précarité des stagiaires a été partiellement régulée en France, obtenant plus de

¹⁹ <http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/citoyennete/benevolat/article/benevoles-en-france>

contrôles et l'indemnisation des stages de plus de 2 mois, le service civique pose des questions similaires quant à l'insertion des jeunes, en déplaçant les enjeux vers un secteur souvent moins visible et moins contrôlé : pour une indemnité d'un montant proche, la participation de l'Etat est élevée, les charges quasi inexistantes. La structure reçoit même 100€ au titre de son tutorat. Le service civique apparaît de plus en plus être une étape obligatoire, ou du moins difficilement contournable, pour s'insérer dans le secteur associatif.

Alors que les statuts d'engagement (et de mise au travail) des jeunes qui lui ont précédé engageaient les différentes parties pour une période longue (un voire deux ans pour l'objection de conscience), le service civique correspond plutôt à des durées courtes (8 mois pour la plupart). Il pourrait donc précariser certaines professions qui ne l'étaient pas, notamment parce qu'il ne peut pas être renouvelé, qu'il ne peut être signé qu'une fois et entraîne la succession de volontaires différents sur une même mission. Ce fort « turn over » dans des professions souvent occupées par de « jeunes » salariés, peut mettre en cause la reconnaissance de la qualification des 18-25 ans en insertion professionnelle. Du point de vue des structures associatives, la continuité des actions peut être mise en danger et des équipes de salariés « permanents » peuvent se trouver déséquilibrées par l'arrivée et le départ fréquent, sur des missions intégrées à leurs pôles d'activités, de volontaires en cours de formation. Les ambiguïtés de ce dispositif qui peine à définir un statut délimité pour ceux qui l'occupent pourraient ainsi se révéler dangereuses même pour les structures qui l'ont soutenu.

Bibliographie :

Auvray, M., 1998. *L'âge des casernes: histoire et mythes du service militaire*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

Bacqué, M.-H., Biewener, C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.

Baudelot C. et Establet R., 2000 *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Le Seuil, Coll. L'épreuve des faits

Bourdieu, P., Passeron, J.-C., 1970. *La reproduction éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Éd. de Minuit.

Casta A, 2015, « *Le premier projet d'allocation d'études de l'UNEF* » in Casta, A., Porte, E. (dir.), *L'autonomie en mouvements: revendications syndicales et mobilisations étudiantes*. Paris, Syllepse, Collection Germe.

Castel, R., 1999, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.

Castel R. et Duvoux N., 2013; *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, coll. La vie des idées.

Cottin-Marx S., 2011, « Précarité et monde du travail associatif », *Mouvements*.

Friot, B., 1999, *Et la cotisation sociale créera l'emploi*. Paris, La Dispute.

Hély, M., 2008, « À travail égal, salaire inégal: ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Sociétés contemporaines* n°69

Hély M., 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, coll. Le Lien social.

Lochard Y., Trenta A. et Vezinat N., « Quelle professionnalisation pour le monde associatif ? Entretien avec Matthieu Hély », *La Vie des idées*, 25 novembre 2011.

Nicole-Drancourt C. « Redéfinir la question sociale 'jeune et travail' », *VEI Enjeux*, n° 122, septembre 2000

Simonet M., « Derrière le voile de la citoyenneté : les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis », *Les Mondes du travail*, n° 5, janvier 2008, p. 53-65.

Simonet M., 2010, *Le travail bénévole: engagement citoyen ou travail gratuit*, Paris, La Dispute, coll. Travail et salariat.

Tchernonog V., Vercamer J.P. « Les associations entre mutations et crise économique. Etat des difficultés ». Etude Deloitte-CNRS Centre d'Economie Sociale, octobre 2012.